

IV - TECHNOPOLES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Merci, Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire, mes chers collègues, de me donner l'occasion d'ajouter quelques mots après tous ces exposés très intéressants. Je me faisais la réflexion que finalement nos débats avaient tourné autour de deux notions : premièrement ce que j'appellerai la question de la matérialité des technopoles ; deuxièmement la question de l'intercommunalité, dont j'ai remarqué qu'elle revenait dans beaucoup des interventions que nous avons entendues.

**M. Jean-Pierre
SUEUR**
Président
d'Orléans Technopole

D'abord la question de la matérialité. Je ne vais pas parler comme M. LAFFITTE de la « noosphère » parce que je suis très incompetent sur ce sujet, comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres ! Je voudrais plaider devant vous qu'il faut à la fois moins de matérialité et plus de matérialité. Moins de matérialité parce que je crois que la technopole n'a de sens aujourd'hui que si elle est, d'une certaine manière, immatérielle. On a connu des générations de technopoles qui étaient en quelque sorte des zones d'activité plus ou moins avancées, et dont on avait pensé qu'elles prendraient un attrait considérable, qu'elles seraient désormais le siège de la modernité si on les baptisait de ce mot magique : « technopole ». Cela fait un peu partie des discours convenus ; tout le monde se dit « il faudrait que j'aie une technopole » ; tout le monde souhaite mettre en œuvre une synergie entre l'université, la science, l'entreprise et l'économie, qui se traduise naturellement par une optique d'aménagement du territoire, de l'espace et des infrastructures ; tout le monde souhaite présenter son agglomération comme un pôle et un carrefour européen. Je n'ai jamais entendu un élu expliquer que l'endroit où il se trouve n'est pas un carrefour européen ! Même au bord du vaste océan, on est toujours au centre de la modernité et de la mondialisation ! Il nous faut, car c'est le début de la démarche scientifique, avoir nous-mêmes une attitude critique sur les discours convenus en la matière. Je crois que la technopole est intéressante à partir du moment où elle est un projet. La technopole n'est pas pour moi d'abord un espace, bien qu'il faille qu'elle soit évidemment référée à une situation géographique. Mais nous considérons à Orléans que font partie de la technopole, un certain nombre d'espaces qui sont situés au nord, au sud, à l'est et à l'ouest de l'agglomération, et qui ont en commun de partager le même projet. Ce projet s'organise autour de trois axes forts que sont l'environnement, les bio-industries, et les techniques de productique avancées. Nous avons donc fixé les axes et organisé les partenaires autour de ces axes : Orléans Technopole comprend la Région Centre, le Département du Loiret, la Ville d'Orléans, le District de l'Est Orléanais, l'Université, les centres de recherche, un certain nombre d'entreprises, etc.

D'où je conclus qu'il faut peut-être moins de matérialité au niveau dont je parle actuellement, c'est à dire celui du projet.

Mais deuxièmement, je crois qu'il faut plus de concret. Et nous avons pu remarquer à Orléans - et je voulais remercier tous les acteurs d'Orléans Technopole ici présents, M. MAURIZOT, M. JOUIN, M. GUY,



M. TREMBLAY, M. PESQUIES - que nous n'intéressions les gens qu'à partir du moment où ce que nous proposons était concret. Aussi avons-nous identifié une cinquantaine de points concrets qui concernent les problèmes d'innovation dans les entreprises, les liens entre l'université, la recherche et l'économie... Et nous avons inventorié de manière à peu près systématique l'ensemble de ces champs, ce qui a demandé un travail considérable qui a été effectué notamment par M. JOUIN et M. PESQUIES. Et nous sommes arrivés à des projets extrêmement concrets. Par exemple, la création, aujourd'hui achevée, d'un C.R.T. (Centre de Ressources Techniques) plasma-laser qui a consisté à mettre à la disposition des entreprises de notre agglomération, de notre département et de notre région, un tiers du potentiel de recherche nationale dans le domaine des plasmas. Le C.R.T. associe aujourd'hui 7 laboratoires de la Région Centre, de l'Île de France, du Limousin, etc. Il y a donc une démarche concrète, fédératrice, susceptible d'intéresser les entreprises car elle répond à un certain nombre de préoccupations très précises. Nous avons créé une seconde structure, le C.R.E.S.I.T., qui est une structure d'interface qui réunit l'ensemble des laboratoires d'électronique de la région Centre au service des entreprises et tout particulièrement des P.M.E.. Nous avons aidé concrètement à la création d'une bonne vingtaine de P.M.E., quelquefois toutes petites, quelquefois plus importantes, mais auxquelles nous avons apporté une aide extrêmement précise. Nous avons créé un statut de partenaires d'Orléans Technopole, avec une charte qui a intéressé les entreprises parce qu'il y avait un contrat comprenant les droits et les devoirs liés à la mise en œuvre de cette charte. Nous avons fait récemment un colloque qui portait sur la question de la stratégie expérimentale et des plans d'expérience dans l'entreprise industrielle. Il y a eu des communications, par exemple sur le développement et la mise au point d'appareils électroménagers de cuisson, la formulation des caoutchoucs, les paramètres physiques de la combustion des coques et la résolution d'un problème d'emmanchement d'une bague, l'optimisation d'une méthode d'extraction d'huile végétale... Cela peut paraître, par rapport à un certain nombre de discours brillantissimes sur toutes les synergies et sur l'avenir de la France et de l'Europe, abominablement prosaïque. Pourtant, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait beaucoup de gens inscrits à cette rencontre (170 personnes sont venues), qui ont été absolument passionnés, et qui se sont référés à Orléans Technopole dans la mesure où notre démarche correspondait à des problèmes d'innovation industrielle concrets.

Je souhaiterais ajouter une ou deux réflexions sur la question d'intercommunalité. D'abord, pourquoi l'intercommunalité revient-elle toujours quand on parle de technopoles ? Pour, me semble-t-il, une bonne raison : chacun voit bien qu'on ne peut faire vivre une technopole que dans une démarche intercommunale.

De plus, il me semble que l'on est en train de passer dans toute la France de l'intercommunalité de services à l'intercommunalité de projets. C'était exactement l'objectif de la loi du 6 février 1992. Cette loi produit des



IV - TECHNOPOLES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

effets très concrets puisqu'on va voir apparaître la millième Communauté de Communes. Je sais bien qu'un certain nombre de malins y voient d'abord une manière de toucher de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement), mais dès lors que des élus se regroupent pour porter un projet de développement, c'est, en définitive, toujours positif.

*M. Jean-Pierre
SUEUR
(suite)*

Je crois, comme mon ami Alain ROUSSET, que l'intercommunalité n'est pas la tarte à la crème, et que si l'on veut supprimer les communes, il faut le dire ; or on n'a jamais dit cela. La loi du 6 février ne le dit pas, et je crois qu'on a dépassé le stade où l'on préconisait (car il y eut une loi qui le fit) les fusions volontaires des petites communes. Cela n'a pas très bien fonctionné parce que chacun est attaché à sa commune. A partir du moment où l'on reconnaît cet attachement à la commune, je ne crois vraiment pas que l'intercommunalité soit une sorte de « truc » dont les maires des grandes villes se saisissent pour faire payer par les communes périphériques leurs projets mirifiques et « mégalomaniques ». Il suffit de lire un certain nombre de rapports récents, pour mesurer, statistiques à l'appui, les difficultés financières des grandes villes, car il est clair que plus la ville est grande - mis à part Paris - plus la part du revenu que les contribuables affectent à la fiscalité locale est élevée. Les communes, les villes-centre prennent en charge un nombre important de services qui bénéficient à toute l'agglomération, voire à tout le département, sans pour autant obtenir de recettes, tout simplement parce que pour des raisons de taxes professionnelle et foncière, les entreprises tendent à s'installer ailleurs.

Mais au-delà de ces considérations, je crois qu'il ne peut y avoir de véritable aménagement du territoire sans espace structuré. Il faut que l'on mette en œuvre de manière parfaitement complémentaire les espaces structurés du monde urbain et du monde rural. Dans les deux cas, on a besoin de s'organiser d'une manière efficace. Ce n'est pas du tout contradictoire. J'ajouterai que ce que vient de dire M. Jean FRANÇOIS-PONCET me paraît une démarche très intéressante de structure dans l'espace rural, qui est parfaitement cohérente avec ce que nous essayons de faire dans les agglomérations urbaines. Il faut savoir que si nous ne nous engageons pas de manière extrêmement déterminée dans cette voie, il n'y aura pas d'aménagement du territoire dans ce pays. A cet égard, il faut aussi être très attentif à refuser ce que j'appellerai la « balkanisation ». J'ai écouté avec attention ce qu'a dit M. Jean FRANÇOIS-PONCET à ce sujet. Autrefois, les députés ou sénateurs s'efforçaient d'obtenir des bureaux de tabac pour telle ou telle commune qui en manquait. Pendant une longue période, ils ont œuvré pour que les jeunes de la circonscription fassent leur service militaire à proximité de l'endroit où ils résidaient. Cela va être difficile désormais... Donc il est compréhensible que tout maire de toute commune se dise : « Qu'est-ce que je vais faire pour la Commune dont je suis maire ? Je vais essayer d'amener l'université ! ». Cela peut être très bien mais cela peut aussi s'avérer dommageable. On pourrait ainsi arriver à une situation où l'on aurait une université en miettes, où l'on mettrait au coup par coup un petit morceau d'université par ici,



*M. Jean-Pierre
SUEUR
(suite)*

et un petit morceau par là, sans penser qu'un jeune qui fait ses études doit pouvoir bénéficier de bibliothèques, de laboratoires, d'un milieu intellectuel et culturel riche et diversifié.

D'où la question très importante, et particulièrement pour nos technopoles, de trouver le bon niveau de spécialisation, le bon niveau de généralité, la bonne articulation pour promouvoir une dynamique efficace, porteuse, et une dynamique d'aménagement du territoire, et non pas la dynamique de saupoudrage à laquelle conduirait inéluctablement l'addition de 36 700 égoïsmes communaux, de 100 égoïsmes départementaux, de 25 égoïsmes régionaux et de 19 000 égoïsmes intercommunaux. Je remercie France Technopoles pour cette rencontre, qui a montré que les technopoles étaient des lieux de l'innovation concrète, lieux de structuration du territoire, à partir des initiatives scientifiques et économiques indissociables, des instruments autour desquels nous pouvons polariser les logiques de développement, que ce soit dans l'espace urbain ou l'espace rural. Merci.



M. Georges CAPURRO
*Président
de France Technopoles*

Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir parlé du plus concret, en même temps que du plus stratégique et du plus national.

Monsieur le Délégué, si vous le voulez bien, je voudrais vous inviter à ce que nous puissions procéder à la clôture de cette après-midi de travail.

